

Comprendre ma facturation d'assainissement

La facturation du SMA se base sur votre consommation d'eau potable, relevée par votre fournisseur d'eau. Comme leurs relevés de compteur ont lieu à des dates différentes, la période de facturation varie selon votre village.

1 Quel est mon fournisseur d'eau ?

Selon mon village

Syndicat des eaux de Petersbach

Période de facturation
Année N-1 complète

Villages concernés

Adamswiller, Asswiller, Berg,
Bettwiller, Durstel, Gungwiller,
Rexingen, Thal-Drulingen

SDEA

Période de facturation
**Printemps N-1 au
printemps N**

Villages concernés

Butten, Diemeringen,
Domfessel, Lorentzen,
Mackwiller, Ratzwiller,
Voellerdingen, Volksberg,
Waldhambach, Weislingen

Syndicat des eaux de Rahling

Période de facturation
**Octobre N-2 à octobre
N-1**

Villages concernés

Dehlingen, Rahling

2 Deux factures par an

Facturation SMA



Juillet

Facture estimative

- Part fixe : 50 %
- Part variable : 50 % de votre consommation réelle de la période précédente

Décembre

Facture réelle

- Part fixe : 50 %
- Part variable : consommation réelle de la période de facturation, moins les m³ déjà facturés en juillet

3 Un exemple chiffré

Exemple



Une période précédente à 90 m³ et une période facturée à 120 m³ :

Facture	Type	Part fixe	Part variable (m ³ facturés)
Juillet	Estimative	50 %	50 % de 90 m ³ = 45 m ³
Décembre	Réelle	50 %	120 m ³ - 45 m ³ = 75 m ³

Total facturé : 45 + 75 = 120 m³, soit votre consommation réelle.